

Délibération 2022-28-CA P

Séance du 07 Juillet 2022

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### Liste des fonctions dans le cadre du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC)

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière dans l'amphithéâtre 150 du bâtiment Matisse sur le site du Mont Houy le jeudi 07 juillet 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président.

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 23 juin 2022 ;

Monsieur le Président laisse la parole à M. Abdelhak Kabila, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, qui présente aux membres la liste des fonctions éligibles dans le cadre du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC).

Après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la liste des fonctions dans le cadre du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) selon le document joint à la présente délibération.**

**Pour : 23 voix**

**Contre : 0 voix**

**Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 07 juillet 2022

Abdelhakim Artiba  
Président



The image shows a blue ink signature of Abdelhakim Artiba over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ POLYTECHNIQUE HAUTS-DE-FRANCE' around the perimeter and 'Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE' in the center.

CA du 07/07/2022

## Liste des fonctions ou responsabilités éligibles au titre de la composante fonctionnelle du RIPEC

<b>Groupe 1 : Responsabilités particulières ou missions temporaires</b>	
<b>Fonctions ou Responsabilités</b>	<b>Montant maximal annuel (€) *</b> <i>(Montant à proratiser selon la durée des fonctions)</i>
Responsabilité particulière au sein d'une composante de Recherche ( <i>Adjoint à un directeur de département, Responsable d'un groupe de recherche, axe, thème....</i> )	1 500,00 €
Directeur d'une structure CNRS hors UMR	3 000,00 €
Coordinateur d'un projet de recherche structurant multipartenaires régional, national ou international	3 000,00 €
Relations internationales d'une composante de formation	2 000,00 €
Référent Relations Internationales d'un département IUT	800,00 €
Chargé des relations avec une zone géographique	600,00 €
Chargés de missions particulières à l'IUT	2 400,00 €
Mission temporaire de moins de 18 mois **	2 000,00 €
Responsabilité particulière (centre Gaston Berger, qualité, Open INSA, Climatsup, projet innovation et créativité, mastère ferroviaire, agrégation...)	2 000,00 €
Coordinateur centre de ressources inter département (langues, math...) INSA	2000,00€
Coordination pédagogique d'un groupe de 13/26 apprentis	1 500,00 €
Coordinateur pédagogique INSA	1 000,00 €
Responsabilité des stages, Projets et Situations d'Apprentissage et d'Evaluations d'une année de BUT, communication d'un département IUT	800,00 €
Référent TOEIC (adjoint au coordinateur du centre de ressources en langues...)	600,00 €

**CA du 07/07/2022**
**Groupe 2 : Responsabilités supérieures**

<b>Fonctions ou Responsabilités</b>		<b>Montant maximal annuel (€) *</b> <i>(Montant à proratiser selon la durée des fonctions)</i>
Chef/ Directeur de département labo plus de 100 permanents		3 000,00 €
Chef/ Directeur de département labo moins de 100 permanents		2 000,00 €
Directeur Adjoint d'une composante de Recherche	Plus de 100 permanents	4 500,00 €
	Moins de 100 permanents	3 000,00 €
Directeur d'Unité Académique		4 500,00 €
Chef/ Directeur de département	IUT	4 500,00 €
	INSA	3 500,00 €
Directeur Adjoint d'une composante de formation		4 500,00 €
Directeur relation entreprise, formation continue (IUT, ISH)		4 500,00 €
Directeur de service commun		3 500,00 €
Directeur adjoint école doctorale		3 000,00 €
Directeur ensemble des mentions masters		4 500,00 €
Directeur ensemble des mentions licences		4 500,00 €
Directeur ensemble des spécialités ingénieur		4 500,00 €
Adjoint directeur de cycles (responsables recrutements ingénieur, responsables alternance)		3 000,00 €
Responsable d'un parcours complet de master (M1 & M2)		2 500,00 €
Responsable d'un cycle complet licence		3 500,00 €
Responsable L1		1 500,00 €
Responsable L2 et L3		2 000,00 €
Responsable L1 (INSA)		1 500,00 €
Responsable L2 et L3 (INSA), DEUST		2 000,00 €
Responsable L pro		1 000,00 €
Responsable cycle complet pour une spécialité ingénieur (3 années)		3 500,00 €
Adjoint directeur des RI (INSA)		2 000,00 €
Directeur des études d'une année de BUT FI ou FA		2 000,00 €

**CA du 07/07/2022**

<b>Groupe 3 : Fonctions de Direction</b>	
<b>Fonctions ou Responsabilités</b>	<b>Montant maximal annuel (€) *</b> <i>(Montant à proratiser selon la durée des fonctions)</i>
Vice-Président CA, COR, CFVE Vice-Président délégué	12 000,00 €
Directeur de composante de formation (ISH)	8 000,00 €
Directeur de composante de Recherche de plus de 100 permanents	7 000,00 €
Directeur de composante de Recherche de moins de 100 permanents	5 000,00 €
Directeur Adjoint INSA	5 500,00 €
Directeur de l'école doctorale	4 500,00 €
Directeur délégué COMEX : Etudes et Formations, RI, RE, RECH, Numérique, Comm...(INSA uniquement)	4 500,00 €

**\*cumul : au maximum le montant le plus avantageux entre l'équivalent de 96 H TD et 1,5 celui de la fonction occupée dans le groupe le plus élevé par le bénéficiaire**

**\*\* versement à la fin de la mission après évaluation des résultats atteints au regard des objectifs fixés dans la lettre de mission**